

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA DIGITALISATION ET DES SPORTS

Arrêté portant abrogation du règlement interne du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB)

Le directeur du CPMB,

arrête :

Article premier Le règlement interne du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB), du 10 août 2016, est abrogé.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} août 2022.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Colombier, le 28 juin 2022

Le directeur du CPMB :

Olivier Schmid

Sanctionné par le Département de la formation, de la digitalisation et des sports

Neuchâtel, le 11 juillet 2022

La conseillère d'État,
cheffe du département :

Crystal Graf